



Droit de succession d'une maison

Par **manu**, le **20/10/2010** à **17:26**

Bonjour,
je voudrais des informations sur des droits de succession .
ma grand mère maternelle est décédée il y a près de 15 ans , mon oncle a récupéré la maison mais sans acte notarié ; il est décède a son tour il y a deux ans personne dans ma famille , ni parent ni oncle et tantes ne sont intéressés , je voulais savoir quels sont mes droits quels recours dois je emprunter ?
Merci

Par **mimi493**, le **20/10/2010** à **18:47**

Il faut prendre un notaire (obligatoire quand il y a un bien immobilier) pour faire la succession de la grand-mère, puis celle de l'oncle, afin de déterminer les parts de chacun.

Une fois que les héritiers seront déterminés, s'ils renoncent à la succession (tous, y compris leurs descendants), vous serez la seule héritière. S'ils ne renoncent pas, vous n'avez droit à rien.